



## Réflexion sur l'aménagement de l'Espace d'innovation Chauveau

Atelier participatif du 25 janvier 2018

Compte-rendu

# TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE 3

---

DÉMARCHE CONSULTATIVE 4

---

FAITS SAILLANTS 6

---

RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES 9

---

## MISE EN CONTEXTE



**DATE DE LA SÉANCE** : Jeudi 25 janvier 2018, 19 h

**ENDROIT** : Centre communautaire Michel Labadie, 3705, avenue Chauveau

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES** : 120

### INFORMATION GÉNÉRALE

Le projet d'Espace d'innovation Chauveau est un projet de parc industriel caractérisé par la présence d'entreprises innovatrices œuvrant principalement dans le domaine de la haute technologie et de la recherche.

#### **Objectifs de la rencontre**

- ✓ Présenter les paramètres du projet et le cadre d'intervention;
- ✓ Recueillir les idées et préoccupations des résidents du quartier.

Le secteur d'intervention se situe sur les terrains vacants (superficie de 2,78 km<sup>2</sup> [278 ha]) à l'est de l'autoroute Henri-IV et au nord de l'avenue Chauveau. La première phase de ce projet couvre la portion sud du secteur (entre l'avenue Chauveau et le prolongement de la rue Maurice-Bellemare).

La rencontre participative s'est tenue le jeudi 25 janvier 2018 à 19 h au centre communautaire Michel Labadie. Les résidants et propriétaires concernés ont été invités au moyen d'un avis distribué de porte en porte (± 3 000 avis). Une invitation a également été transmise par courriel aux membres et abonnés du conseil de quartier des Châtels et aux abonnés des alertes courriel de l'Arrondissement. Cent vingt personnes étaient présentes (en plus des représentants de la ville).

## DÉMARCHE CONSULTATIVE

La première étape de la planification du site a été l'adoption du règlement R.V.Q. 2485 au printemps 2017. La Ville de Québec a ensuite tenu une séance d'information publique le 31 mai 2017 durant laquelle les citoyens ont pu s'exprimer et émettre des préoccupations concernant les normes d'implantation, l'accès au site et la circulation, les usages autorisés, les zones de transition, la préservation des milieux naturels, la valeur des propriétés, les nuisances et la cohabitation avec l'usage résidentiel, l'échéancier de réalisation et d'acquisition des terrains, ainsi que les prochaines étapes de planification et de consultation. Les résultats ont permis de formuler des orientations de discussion pour l'atelier du 25 janvier 2018

### **Séance d'information publique tenue le 31 mai 2017.**

#### *Faits saillants*

- Proximité du quartier résidentiel et mesures de mitigation ;
- Hauteur des bâtiments projetés ;
- Localisation des accès au site ; circulation de transit ; trafic et fluidité sur les artères et l'autoroute Henri-IV ;
- Type d'industries ; émanations et autres nuisances potentielles ;
- Préservation et mise en valeur des milieux naturels (boisés) ;
- Problèmes de refoulement d'égout dans le secteur nord-est ;
- Échéancier de réalisation des projets.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le compte rendu de la séance du 31 mai 2017 à l'adresse : [www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement\\_urbain/grands\\_projets\\_urbains/espace-innovation-chauveau/](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/grands_projets_urbains/espace-innovation-chauveau/) (section Documents)

### Consultation publique tenue le 25 janvier 2018

Lors de la séance de consultation publique du 25 janvier 2018, la formule adoptée fut celle de l'atelier participatif. Ainsi, les citoyens ont été invités à se prononcer selon quatre grandes thématiques :

- Les milieux naturels, les espaces verts et leur mise en valeur;
- Les activités de l'espace innovation, le cadre bâti, et leur intégration dans le milieu environnant;
- Les aménagements urbains et les espaces publics;
- Les déplacements et la mobilité.

Les participants ont été réunis en petits groupes. À chaque table, il leur a été demandé de discuter de leurs préoccupations. À l'aide de cartes illustrant chaque portion du projet de l'Espace d'innovation Chauveau, ils ont pu directement dessiner leurs inquiétudes et leurs visions du projet.



Afin de se préparer à la consultation publique, les personnes intéressées ont pu consulter la documentation inhérente à la séance précédente de mai 2017 en ligne sur le site Internet de la Ville dans la section dédiée au projet.

Les sections suivantes présentent les résultats de l'atelier participatif.



## FAITS SAILLANTS

Les faits saillants de cet exercice sont synthétisés dans cette section et l'ensemble des commentaires recueillis est disponible dans les sections suivantes.

### Activités, cadre bâti et intégration

Pour les bâtiments, zone tampon et nuisances, les citoyens du quartier favorisent une implantation des bâtiments en hauteurs plus près de l'autoroute Henri IV et qu'il y ait une hauteur maximale pour ceux qui seront situés près des résidences afin de conserver la luminosité et éviter la formation de vortex entre les bâtiments. Ils aimeraient également qu'une zone tampon entre les résidences et les industries (boisé, mur naturel, écran bute) soit conservée afin de préserver la qualité de vie du quartier.

Par ailleurs, les citoyens ont également mentionné être inquiets des nuisances de bruits, d'éclairage 24 h/24 h et d'odeur associés aux activités et aux activités de transport des entreprises présentes au parc technologique.



Pour les usages industriels, les participants ont mentionné leur préférence d'accueillir des entreprises de type I1, car les autres types les inquiètent (exemples de type industrie lourde). Ils ne souhaitent pas que les entreprises travaillent avec des matières dangereuses et qu'il y ait de l'industrie lourde.

En ce qui a trait aux usages de loisirs, les résidents voudraient bénéficier d'espaces pour un jardin communautaire dans le secteur de l'entreprise Les Tuiles Martel inc. (près du boulevard Saint-Claude). Ils aimeraient également que soient associées des activités de loisirs dans le parc (piscine, terrain de soccer, baseball extérieur, etc.).

Concernant les services de proximité, les participants aimeraient que soit favorisée la présence de différentes entreprises tels que des garderies, des restaurants, un marché public saisonnier ainsi qu'une microbrasserie.

Enfin, il est à noter que certains propriétaires des résidences limitrophes aimeraient bénéficier d'une offre d'acquisition d'une parcelle de terrain afin de pouvoir allonger leur terrain vers l'arrière et donc distancer leur maison des activités du parc industriel.

### Milieux naturels et espaces verts

Pour les boisés, espaces verts et usages, les participants souhaitent conserver le plus possible la forêt pour différentes raisons telles que l'existence d'une faune

diversifiée, la présence d'arbres centenaires, la préservation d'une ceinture verte entourant l'espace innovation. Il est à noter que plusieurs activités de marche en sentier pédestre ainsi que de sentiers de ski de fond sont actuellement présentes sur le site projeté.

Concernant les ruisseaux et milieux humides, les résidants voudraient mettre en valeur, préserver et dépolluer les ruisseaux/rivières présents sur le site tout en minimisant le dénivelé du terrain afin de faciliter l'écoulement de l'eau. Certains citoyens sont inquiets des problématiques d'écoulement d'eau de surface dans certains secteurs concernés.

### **Déplacements et mobilité**



À propos de la circulation routière, les participants ont fait part de leurs inquiétudes quant à la circulation reliée au transport industriel. Par conséquent, ils aimeraient qu'une sortie d'autoroute soit prévue sur Henri IV afin que ces inconvénients soient majoritairement canalisés vers l'autoroute et non pas vers les rues du quartier (exemple des boulevards de l'Ormière et de l'Auvergne qui sont déjà surchargés).

Pour les déplacements à pied et à vélo, les citoyens favoriseraient la présence d'une piste cyclable et piétonnière dans la zone tampon boisée entre le parc et les résidences privés. Sous différents axes (nord-sud, est-ouest), la piste cyclable aurait plusieurs points d'entrée.

Concernant le transport en commun, les résidants voudraient que l'Espace d'innovation Chauveau bénéficie d'un circuit relié au réseau de transport en commun via des infrastructures sécuritaires et des abribus chauffés.

### **Aménagements urbains et espaces publics**

Au sujet de l'aménagement des espaces publics, les participants privilégient la création d'un parc pour les résidants avec différentes infrastructures dont une station de jeux d'eau, des aires de détente avec bâtiment, des toilettes et un parc à chien. Par ailleurs, les résidants aimeraient que les utilités publiques (électricité, gaz, etc.) soient enfouies.

Les citoyens ont proposé de ceinturer le site avec une bande boisée, une piste cyclable et un sentier pédestre (exemple du marcheur des bois) ressemblant au parc de la Rivière Saint-Charles.





## RÉSUMÉ DES COMMENTAIRES

Les commentaires et suggestions émis durant l'atelier ont été nombreux. Ils ont été, par la suite, compilés, regroupés et ordonnés par occurrence selon les thématiques d'atelier. Le chiffre mentionné entre chaque parenthèse (occurrence) est le nombre de fois que le sujet a été soulevé par les participants à l'atelier créatif.

### Activités, cadre bâti et intégration

- **Nuisances associées au développement du site (15)**
  - Pas de bruits et pas d'éclairage 24 h/24 h (Nuisances) (Bruit) (5) ;
  - Mur de terre et végétal de plus ou moins 20 pieds à bas coût sur les côtés de l'autoroute (3) ;
  - Préoccupation concernant la pollution lumineuse des lampadaires (2) ;
  - Préoccupation sur le bruit et le besoin d'une barrière sonore (2) ;
  - Suggérer un couvre-feu près du secteur résidentiel par rapport aux industries qui fonctionnent 24 h / 24 h (livraison) (2) ;
  - Les activités plus bruyantes près des autoroutes.
  
- **Hauteur des bâtiments (15)**
  - Plus gros bâtiments près de Henri-IV pour couper le son et bâtiments plus bas près des résidences (4) ;
  - Gradation de la hauteur des bâtiments à 6 m près du quartier résidentiel [3] ;
  - Limite de hauteur près des maisons de 2 étages (2) ;
  - Prévoir une hauteur maximale pour les bâtiments (Zone proche résidence : 4 étages maximum) ;
  - Conserver l'ensoleillement/réduire la hauteur des bâtiments ;
  - Pour éviter le vortex/Bâtiment ;
  - Hauteur des bâtiments plus bas près des maisons, plus haut près de l'autoroute;
  - Éloigner les gros bâtiments vers l'autoroute ;
  - Les bâtiments élevés pourraient avoir un effet antibruit.
  
- **Zone tampon entre les résidences et les industries (12)**
  - Zone tampon (3) (boisée le long des quartiers résidentiels ; de 20 m pour préserver la qualité de vie des résidents [peu importe qu'il y ait un ruisseau ou non]) [2] ;
  - Boisé = filtreur des bruits pour les résidents [2] Forêt de 200 ans de pruche à préserver ;
  - Avoir un mur naturel pour protéger le résidentiel et les écoles ;
  - Écrans-butte pour intimité ;
  - Espace vert/forêts entre les industries et les maisons de plus de 10 % une distance minimale de trois mètres des maisons ;
  - Inciter la ville à acheter des terrains près des zones résidentielles ;
  - Offrir la possibilité aux résidents en périphérie d'acquérir une parcelle de terrain pour avoir un terrain plus profond.

- **Usage de loisirs (11)**
  - o Jardins communautaires (6) ; secteur de l'entreprise Les Tuiles Martel inc.;
  - o Associer des loisirs dans le parc (2) : piscine, terrain de soccer, baseball extérieur pour les travailleurs et les résidants ;
  - o Zone airsoft et paintball (nord-ouest) Loisirs, Quilles, cinéma, Pub, Microbrasserie Piscine, Gym ;
  - o Proximité des sentiers les marcheurs des bois ;
  - o Avoir des entreprises technologiques près des maisons.
  
- **Usage industriel [8]**
  - o I1 seulement techno pas de I3 autant qu'au nord qu'au sud [4] ;
  - o Les usages industriels traditionnels comme mentionnés dans la présentation nous font peur. Une industrie comme Anacolor pourrait s'implanter ? La porte semble ouverte avec cet énoncé ;
  - o Pas de matières dangereuses ;
  - o Les activités du quartier résidentiel ne sont pas industrielles ;
  - o Pas d'industrie lourde.
  
- **Architecture des bâtiments et des espaces extérieurs [8]**
  - o Toits verts [2] ;
  - o Obliger le développement durable dans l'architecture de tous les bâtiments ;
  - o Avoir un % de vert dans chaque Bâtiment ;
  - o Bassin de rétention d'eau esthétique ;
  - o Stationnement perméable et/ou souterrain ;
  - o Arbre dans les stationnements ;
  - o Éviter les îlots de chaleurs.
  
- **Services de proximité [7]**
  - o Garderie [3] ; mettre les garderies près des résidences ;
  - o Restaurant [2] ; pas de restauration rapide ;
  - o Marché public saisonnier ;
  - o Ne pas perdre les services existants [ex. : Pharmacie].
  
- **Autres [3]**
  - o Pas de pipeline [Gaz/essence] pour camions ;
  - o Éviter d'aller sur l'Ormière ;
  - o Faire en sorte que les résidants du quartier restent au quartier.

#### **Milieux naturels et espaces verts**

- **Boisés et espaces verts [29]**
  - o Conserver le plus possible de forêts [3] ; présence de faune : chevreuil, renard, lièvre, oiseaux [2] divers et + [5] ; garder des corridors pour les chevreuils [zone faunique] ;
  - o Présence d'un boisé d'intérêt avec des pruches centenaires [4] ; respect des arbres âgés [2] ; boisé de pruches à préserver/près de la ligne d'hydro ;

- Garder bande boisée entre quartiers résidentiels et quartier industriel [reboiser au besoin] [4] ; bande de plus de 20 mètres ; à conserver comme espace naturel intouché ; 150 pieds d'arbres denses, seulement quelques percées ;
  - Ceinture verte [avec piste cyclable et piste de ski de fond] [3] ;
  - Secteur naturel à préserver au nord-ouest [2] ;
  - Zone à reboiser dans le secteur de la rue Georges-Émile Lapalme ;
  - Boisé = poumon du quartier ;
  - Préserver la nature comme « antidépresseur naturel » ;
  - 10 % de verdure autour des quartiers.
- **Ruisseaux et milieux humides [10]**
- Mettre en valeur et dépolluer les ruisseaux [2] ;
  - Sentiers nature à proximité des ruisseaux ;
  - Ruisseau Sainte-Barbe déjà saturé ;
  - Garder la rivière intacte et une portion de la forêt ;
  - Extrême nord-ouest secteur de conservation zone humide ;
  - Prévoir site d'observation d'oiseaux à proximité des ruisseaux ;
  - Terrain inondable dans la rue Berlioz, garder la forêt et éviter les buttes de terre ;
  - Problème d'écoulement d'eau ;
  - Minimiser dénivelé du terrain pour écoulement.
- **Sentiers [5]**
- Conserver les 30 km de sentier entretenu par des bénévoles : marcheur des bois [2] ;
  - Accès à des sentiers pédestre en toutes saisons ;
  - Sentier naturel [Piétons, Vélo, Raquette] qui boucle tout le tour du développement ;
  - Sentiers avec mobilier urbain/bancs/œuvres.
- **Autre [3]**
- Raquette, vélo, jeux d'eau ;
  - Attention aux problèmes de refoulement d'égout dans le secteur nord-est ;
  - Accès pour les handicapés aux milieux naturels [maison Martin Matte].

## Déplacements et mobilité

- **Circulation routière [30]**
- Prévoir une sortie sur Henri IV à mi-chemin entre de l'Auvergne et Sainte-Geneviève de là le trafic sera distribué à l'intérieur du parc [7] ;
  - Éviter de déboucher entre le quartier résidentiel et le parc industriel [4] ;
  - Éviter le transit dans les zones résidentielles sauf pour piéton et cyclistes [2] ;
  - Ne pas surcharger les réseaux existants déjà saturés comme l'Ormière et Chauveau [2] ;
  - Avec un viaduc pour le trafic venant du nord ;

- [Carte] Sortie sur Henri-IV entre Chauveau et Sainte-Geneviève pour les autobus express et le stationnement incitatif ; sur l'Ormière grosse congestion entre Pincourt et Chauveau ;
  - Voie d'accès de part et d'autre avec viaduc/ne pas créer de sortie pour Henri IV, mais miser sur les voies d'accès ;
  - Accès camion et voiture par l'autoroute ;
  - Diminution des voies vs fluidités de la circulation ;
  - Pas de transport lourd dans le quartier résidentiel ;
  - Prévoir voie centrale sur l'Ormière permettant de tourner vers la gauche ;
  - Problème de circulation sur Chauveau. Les gens évitent la rue de l'Auvergne pour éviter la lumière au coin de l'Ormière ;
  - Le secteur de l'Ormière est déjà très congestionné ;
  - Pas d'auto et de camions par la rue Berlioz ;
  - Avoir une voie réservée sur la route du parc industriel ;
  - Boulevard Saint-Claude à zone à une voie et zone scolaire dans le secteur ;
  - L'avenue Berlioz sera-t-elle une voie d'accès pour le parc? ;
  - Favoriser les routes non rectilignes pour éviter la vitesse ;
  - Mettre des restrictions relatives aux matières dangereuses pour la circulation lourde ;
  - Seulement des liens piétonniers ou cyclables pour accéder à l'Espace Innovation à partir du secteur résidentiel [pas de lien routier].
- **Piste cyclable [26]**
- Pistes cyclables [10] ;
  - Piste cyclable [4] [Accès au Boulevard Castonguay, Miramond, Astrolab, Ringuet, Berlioz, le long des boisés, le long des quartiers] ;
  - Désenclaver le quartier des musiciens avec une piste cyclopiédestre nord-sud [3] ;
  - Prévoir piste cyclable et piétonnière pour accès au site pour les travailleurs et les pistes à l'intérieur du parc pour les travailleurs et les résidents [divers accès tout le tour du parc] [2] ;
  - Piste cyclable nord-sud [2] ;
  - Pistes cyclables dans la zone tampon derrière les résidences [garder la zone boisée] ;
  - Piste cyclable le long du ruisseau Montchâtel ;
  - Pistes cyclables le long des ruisseaux ;
  - Je n'ai accès à aucune piste cyclable ;
  - Piste cyclable nord/sud pour relier Saint-Claude et Chauveau.
- **Transport en commun [7]**
- Prévoir un parcours du RTC dans le parc [2] ;
  - Système de navette RTC avec stationnement incitatif en périphérie pour accès au parc innovation ; midi-bus qui circule sur l'Ormière et dans le parc pour le dîner ;
  - Avoir accès à des infrastructures sécuritaires pour le transport actif ;
  - Abribus chauffés ;
  - Navette sur le site ;
  - RTC non fonctionnel/trafic.

- **Stationnement [4]**
  - o Stationnement [2] ;
  - o Pas de stationnement sur les rues avoisinantes ;
  - o Stationnement incitatif.
  
- **Sécurité [2]**
  - o Sécurité des personnes dans les zones scolaires, pour les personnes à mobilité réduite et à proximité des garderies en aménagement lumières et trottoirs ;
  - o Préserver la sécurité.

### Aménagements urbains et espaces publics

- **Infrastructures [22]**
  - o Parc avec des jeux d'eau [2] [parc central du genre du domaine Maizerets] ;
  - o Enfouir les infrastructures collectives [Hydro, gaz, etc.] [2] ;
  - o Aire de détente avec bâtiment [2] avec eau et toilette fixe [2] près des zones résidentielles [table pique-nique, banc de parc, patinoire de type sentier glacé] ;
  - o Centre sportif éducationnel et récréatif de type parc de tout genre avec parc à chien [2] près des zones résidentielles ;
  - o Parc central pour les travailleurs de l'espace innovation Parc en périphérie pour les résidants ;
  - o Supports à vélo et tables à pique-nique le long des pistes cyclables ;
  - o Avoir des parcs linéaires avec des bancs et des stations d'activités près du parc Véga ;
  - o Accès au Gymnase de l'école l'Eau-Vive et sentiers naturels ;
  - o Station d'entraînement extérieur ;
  - o Installation pour fête de quartier ;
  - o Agrandir le parc Véga vers le nord [annexer zone boisée] ;
  - o Éclairage adéquat du sentier vers le sol ;
  - o Une butte multifonctionnelle pour faire du sport ;
  - o Aménager les bassins de rétentions en parc ;
  - o Un espace pour composter les végétaux ;
  - o « Skate Parc » Gym urbain, plan d'eau.
  
- **Usages [6]**
  - o Ski de fond et « Fat Bike », Raquette [3]. Ceinturer le site avec une bande boisée, une piste cyclable et un sentier pédestre ;
  - o Conserver l'usage des sentiers [2] [pédestres, 4 roues, lieux de rassemblement, sentiers du marcheur des bois] ;
  - o Sentiers du genre du parc de la rivière Saint-Charles ;
  
- **Autre [1]**
  - o Beauté du site ;

### Autres [7]

- o Pourquoi faire un nouveau parc technologique quand le parc techno de Québec-Métropolitain n'est pas plein ? (2);

- Régler les problèmes de débordements du ruisseau Sainte-Barbe [débordement en 2009 ; « calvette » à même le ruisseau, entre le ruisseau et les maisons];
- Possibilité d'acheter une partie de terrain pour les riverains;
- Pas de test sur les animaux;
- Quelles sont les entreprises qui vont s'établir dans le secteur ? Comment s'assurer qu'elles soient de haute technologie ?;
- Développer le projet phase par phase et permettre aux citoyens d'évaluer chacune des phases.